

Les dossiers de double affiliation qui doivent rentrer à l'AIF dans les délais prescrits, seront examinés par le conseil d'administration AIF du jeudi 2 septembre. Les décisions seront d'application immédiate.

Au préalable, la commission technique aura remis, à l'intention du conseil d'administration, un avis circonstancié.

Albert DAFPE Président AIF,
Michel FORGET Responsable technique ,
Enrique PISANI Directeur technique.